

**ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PERIODE D'INSCRIPTION
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
PAR PROMOTION INTERNE**

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 88-547 du 6 Mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 20013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2016-1293 du 12 octobre 2016 modifiant le décret 88-547 et notamment son article 6, indiquant de nouvelles conditions d'accès à l'examen professionnel pour l'accès au grade par voie de promotion interne, applicable au 1^{er} Janvier 2017,

Vu la convention cadre entre les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche et de l'Orne,

Vu mon arrêté du 28 juin portant ouverture de l'examen professionnel,

ARRETE

ARTICLE 1er - Une nouvelle période d'inscription à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial est ouverte du **21 Février au 15 Mars 2017**.

Les candidats ayant déjà fait acte de candidature à cet examen pendant la période initiale d'ouverture des inscriptions prévue par l'arrêté du 28 Juin 2016 n'ont pas à renouveler leur inscription qui est prise en compte par l'administration pour être admis à présenter les épreuves

ARTICLE 2 - L'examen est ouvert aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques.

Les épreuves se dérouleront à CAEN ou sa périphérie à partir du **11 Mai 2017**.

Accusé de réception en préfecture
014-28140028-20161220-2016-127-AR
Date de télétransmission : 04/01/2017
Date de réception préfecture : 04/01/2017

ARTICLE 3 - Les dossiers d'inscriptions sont à retirer sur le site Internet du Centre de Gestion du Calvados www.cdg14.fr ou dans les locaux du Centre de Gestion, aux horaires habituels d'ouverture ou par voie postale en joignant une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour les envois de 50 à 100g.

Les demandes de retrait de dossiers par voie postale insuffisamment affranchis ne seront pas acceptées.

La date limite du dépôt des inscriptions étant fixée **au 23 Mars 2017**. (cachet de la poste faisant foi).

Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Par ailleurs, tout dossier qui n'est que la photocopie ou la recopie d'un autre dossier sera rejeté.

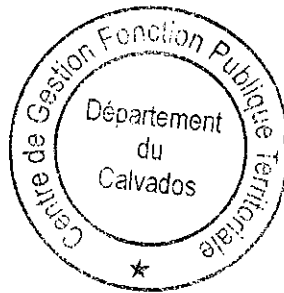
Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces demandées ou déposés au Centre de Gestion du Calvados - service concours - 2 Impasse Initialis- CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX, dans les délais impartis.

Les dossiers déposés ou postés hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchis seront systématiquement refusés.

Fait à HEROUVILLE, le 20 Décembre 2016

Le Président :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
. transmis le :



Le Président,

Hubert PICARD

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20161220-2016-127-AR
Date de télétransmission : 04/01/2017
Date de réception préfecture : 04/01/2017